CONDITIONS GÉNÉRALES

MyOrbea Custom Challenge 2026

1.SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE LA PROMOTION

La société Orbea S. Coop., avec siège social à l'adresse Polígono Industrial Goitondo, 48269 Mallabia, Vizcaya et numéro d'identification fiscale (CIF) F-20032348, organise le tirage au sort (ci-après, la « Promotion ») à l'échelle internationale à des fins promotionnelles pour les participants majeurs, selon les dispositions prévues dans la section sur les conditions de participation.

2. DATES DE DÉBUT ET DE FIN ET PORTÉE TERRITORIALE

La promotion débutera le **12 novembre 2026** et se terminera le **11 décembre 2026**. Cette promotion est valable en: **Tous les pays dans lesquels Orbea S. Coop. dispose d'un distributeur.**

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PROMOTION

Les conditions de participation à la Promotion, qui se déroulera à titre gratuit, sont les suivantes :

- Toute personne répondant aux critères du champ d'application territorial du point « 2. Dates de début et de fin et champ d'application territorial » peut participer, à condition d'être majeure.

- Les informations à caractère personnel que les participants renseignent sur le formulaire d'inscription doivent être véridiques.

- Pour participer à la promotion, les participants devront: **Du 12 novembre au 1er décembre 2026 inclus, chaque participant devra s'inscrire sur la page dédiée à l'opération et créer, à l'aide de MyOrbea Custom, un vélo Terra M20iTEAM, Terra Race M20iLTD ou Denna M20i. Le Denna M20i ne sera pas disponible pour les participants au Japon, qui pourront uniquement participer en personnalisant un Terra M20iTEAM ou un Terra Race M20iLTD. Pour valider sa participation, il devra enregistrer sa création dans son compte Orbea. Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite, à condition d'enregistrer et de sauvegarder chacun de ses designs. Le 3 décembre 2026, un jury d'experts sélectionnera les huit créations les plus créatives, personnelles et originales. Les créations finalistes seront annoncées le 4 décembre 2026 sur le compte Instagram d'Orbea Road (@orbea_road). Du 8 au 11 décembre 2026 inclus, la communauté pourra voter pour l'une des créations finalistes. La création gagnante sera annoncée le 11 décembre 2026.**

- Toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour participer seront inscrites au **Concours** pour remporter un(e): **Un vélo Orbea personnalisé avec MyOrbea Custom, au choix parmi les modèles suivants : Terra M20iTEAM, Terra Race M20iLTD ou Denna M20i. Le Denna M20i ne sera pas disponible comme lot au Japon. Les frais d'expédition du prix seront pris en charge par Orbea. Orbea se réserve le droit de modifier les conditions relatives au prix. Le prix ne comprend aucuns frais supplémentaires, de**

quelque nature que ce soit. Il ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur monétaire. En participant à l'opération, chaque participant autorise Orbea à utiliser son nom, son prénom ainsi que le design de son vélo afin de communiquer sur l'opération et d'en assurer la promotion, conformément aux conditions prévues dans le règlement du concours.

- La valeur monétaire du Prix ne peut en aucun cas être réclamée.

Dans tous les cas, ORBEA S. Coop. se réserve le droit de déclarer la promotion nulle et non avenue pour quelque raison que ce soit et à tout moment, que les gagnants aient été informés ou non, et les participants ne pourront présenter aucune réclamation à ce titre.

4. CONDITIONS DE LA PROMOTION ET PRIX

Le Prix sera considéré comme personnel et ne pourra être attribué qu'au gagnant du tirage, qui ne pourra le transférer ou le céder à un tiers pour quelque raison que ce soit.

Cette Promotion n'est pas associée à, sponsorisée ou administrée de quelque manière que ce soit par Facebook, Instagram ou Twitter, par exemple.

Dans tous les cas, Orbea S. Coop. se réserve le droit de déclarer la Promotion nulle et non avenue pour quelque raison que ce soit, et les participants n'auront droit à aucune réclamation.

- Nous attribuerons un prix tel que décrit dans la clause précédente. **Un jury d'experts sélectionnera les huit créations les plus créatives, personnelles et originales. Les créations finalistes seront annoncées le 4 décembre 2026 sur le compte Instagram d'Orbea Road (@orbea_road). Du 8 au 11 décembre 2026, la communauté pourra voter pour l'une des créations finalistes. La création gagnante sera annoncée le 11 décembre 2026.**

- Les prix ne pourront être modifiés, altérés ou compensés de quelque manière que ce soit à la demande du participant récompensé, qui, s'il n'est pas disponible aux dates prévues, cédera la place au finaliste suivant choisi conformément au point précédent.

- Les participants gagnants pourront renoncer aux Prix attribués, mais en aucun cas un prix alternatif ne sera proposé, et une telle renonciation ne donnera droit à aucune indemnité ou dédommagement.

- Dans tous les cas, Orbea se réserve le droit de déclarer la Promotion nulle sans aucun motif, et sans droit des participants à aucune réclamation.

- ORBEA contactera le gagnant via l'adresse e-mail que celui-ci aura renseignée lors de l'inscription. Pour que le gagnant puisse être contacté, il doit avoir confirmé au préalable

l'adresse électronique qu'il a fournie lors de son inscription. Dans le cas contraire, nous ne pourrons pas le contacter et il perdra automatiquement son droit au prix.

- Tout employé, collaborateur et/ou ex-employé d'ORBEA ou de l'une de ses sociétés, ou de tiers qui leur fournissent des services, ainsi que les membres de leur famille, peuvent participer à la promotion, mais sans pouvoir bénéficier du prix, qui ira directement au finaliste suivant. ORBEA se réserve le droit de procéder à une disqualification directe dans l'un de ces cas.

- Si l'utilisateur ne peut pas être contacté après deux (2) tentatives, s'il ne répond pas, s'il n'est pas disponible aux dates prévues ou ne peut pas utiliser les moyens proposés, ou s'il ne répond pas dans un délai maximum de trois (3) jours, il sera disqualifié et perdra automatiquement le droit d'obtenir le Prix correspondant, qui sera attribué, si ORBEA le juge opportun, selon les mêmes critères établis pour le choix effectué précédemment, au finaliste suivant.

- Dans tous les cas, ORBEA se réserve le droit de déclarer la promotion nulle à tout moment au cours de ce processus dans le cas où le gagnant initialement sélectionné ne répondrait pas dans le délai susmentionné ou ne remplirait pas l'un des critères énoncés dans les présentes Conditions générales.

Une fois vérifié le respect des exigences établies dans ces Bases Juridiques, le Gagnant recevra de la part d'ORBEA un **Document d'acceptation du Prix** qui devra être renvoyé dans les cinq (5) jours calendaires suivants par la voie indiquée à cet effet. Il devra être dûment rempli et signé, et accompagné des documents demandés comme preuve de conformité de l'acceptation du Prix.

La remise effective du Prix sera effectuée conformément aux conditions et à la forme décrites dans le Document d'acceptation du Prix, la remise étant conditionnée par le renvoi dudit document, comme décrit au paragraphe précédent, ainsi que par le respect des conditions des présentes Bases Juridiques.

5. DISQUALIFICATIONS ET PÉNALITÉS

S'il est prouvé que tout participant ne remplit pas les conditions exigées dans les Bases, que les données renseignées pour participer ne sont pas valides, qu'une anomalie est détectée ou que l'un des participants est soupçonné d'entraver le déroulement normal du tirage au sort, nuit aux objectifs de celui-ci, ou réalise des actes frauduleux nuisant à son déroulement, sa participation sera considérée comme nulle et non avenue et il sera automatiquement exclu de la Promotion, perdant tout droit sur les prix attribués en vertu de cette Promotion, même si, en raison d'une erreur quelconque, le choix du prix lui a été attribué, et qu'il est vérifié par la suite qu'il n'avait pas respecté les exigences requises, et tout cela sans préjudice de toute autre mesure légale qui pourrait être jugé appropriée de prendre.

À cet égard, ORBEA fournira le support technologique qu'elle jugera approprié pour détecter toute action frauduleuse, irrégulière ou dolosive qui pourrait nuire au déroulement normal de ce tirage au sort.

6. PUBLICATION DES COMMENTAIRES OU AVIS

Les comportements, commentaires ou avis présentant un contenu considéré comme inapproprié, offensant, abusif, discriminatoire ou susceptibles de violer les droits d'Orbea ou de tiers ne seront pas autorisés, quel que soit le média utilisé, physique, numérique et/ou social. De même, les commentaires contre toute personne qui violent les principes du droit à l'honneur, du droit à la vie privée et familiale et du droit à sa propre image ne seront pas autorisés. Tout commentaire des gagnants concernant la Promotion et/ou Orbea sur l'un de ces médias et/ou canaux doit être préalablement aligné et validé par Orbea. À cet égard, ORBEA S. COOP se réserve le droit d'intenter une action en justice en cas de violation de l'un de ces éléments.

Les commentaires ou avis présentant un contenu considéré comme inapproprié, offensant, abusif, discriminatoire ou susceptibles de violer les droits d'ORBEA ou de tiers ne seront pas autorisés. De même, les commentaires contre toute personne qui violent les principes du droit à l'honneur, du droit à la vie privée et familiale et du droit à sa propre image ne seront pas autorisés. Nous déclinons toute responsabilité quant aux commentaires émis par les participants à la Promotion ou ceux qui, à tout moment, pourraient heurter la sensibilité des autres participants ou des organisateurs.

7. RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de cette Promotion, ORBEA et toute autre entité liée professionnellement à ce tirage au sort, ainsi que les réseaux sociaux à travers lesquels il est organisé, sont exonérés de toute responsabilité pouvant découler de toute circonstance imputable à des tiers et pouvant affecter le déroulement du Tirage et, en particulier, la remise des Prix.

Par ailleurs, les entités décrites ci-dessus ne seront en aucun cas responsables des dommages, de toute nature, directs, indirects et/ou circonstanciels, immédiats ou différés, qui pourraient survenir à l'occasion ou en conséquence de la jouissance du Prix.

À titre d'exemple, mais sans s'y limiter, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les pertes, vols, retards éventuels ou toute autre circonstance imputable à des tiers qui pourraient affecter le déroulement de la présente Promotion. Nous déclinons également toute responsabilité quant à la façon dont le participant utilise le prix attribué en vertu de la Promotion. Nous déclinons toute responsabilité en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles qui pourraient empêcher le déroulement de la Promotion ou la jouissance totale ou partielle du prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

MyOrbea Custom Challenge 2026

8. VALEUR DU PRIX ET FISCALITÉ

Le prix sera d'une valeur maximale de **Jusqu'à 8 365 €** (taxes comprises), ce qui comprend, **un vélo Orbea personnalisé avec MyOrbea Custom, au choix parmi les modèles suivants : Terra M20iTEAM, Terra Race M20iLTD ou Denna M20i. Le Denna M20i ne sera pas disponible comme lot au Japon. Les frais d'expédition du prix seront pris en charge par Orbea. Orbea se réserve le droit de modifier les conditions relatives au prix. Le prix ne comprend aucuns frais supplémentaires, de quelque nature que ce soit. Il ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur monétaire. En participant à l'opération, chaque participant autorise Orbea à utiliser son nom, son prénom ainsi que le design de son vélo afin de communiquer sur l'opération et d'en assurer la promotion, conformément aux conditions prévues dans le règlement du concours..**

Le gagnant sera responsable de tous les autres coûts qui ne sont pas inclus et/ou qui dépassent le montant maximal du prix.

Le Prix est soumis à tout moment aux obligations fiscales qui lui sont inhérentes, Orbea effectuant le cas échéant les retenues fiscales appropriées, et fournissant au gagnant la documentation correspondante accréditant la valeur et la remise du Prix en nature.

Nonobstant ce qui précède, le gagnant est informé que le Prix est considéré comme une plus-value non issue de transmissions, étant soumise à l'impôt direct (impôt sur le revenu des personnes physiques), le gagnant étant responsable du respect de ses obligations fiscales respectives. Orbea ne sera pas responsable des répercussions fiscales que l'acceptation des Prix pourrait avoir sur l'imposition des gagnants, qui seront, dans tous les cas, à la charge de ceux-ci.

9. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Qui est le Responsable du traitement des données ?

Orbea S. Coop Ltda, CIF: F-20032348, Polígono Industrial Goitondo, 48269 Mallabia, Vizcaya, N° de téléphone : +34 943 17 19 50, adresse e-mail : Orbea@orbea.com et contact délégué à la protection des données : datos@orbea.com, est responsable du traitement des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette Promotion.

Le traitement des informations n'est effectué qu'en base aux données fournies par les intéressés afin de gérer leur participation à « la Promotion », et dans le cas où ils ont donné leur consentement, pour leur envoyer des newsletters et des communications commerciales et promotionnelles liées à nos services.

CONDITIONS GÉNÉRALES

MyOrbea Custom Challenge 2026

Les données à caractère personnel fournies seront conservées pendant les périodes légalement établies, sans préjudice de la demande de suppression par l'intéressé. À la date de cessation du service, les données seront bloquées afin d'empêcher leur traitement, sauf pour les mettre à la disposition des Administrations Publiques et des Tribunaux, à l'attention d'éventuelles responsabilités découlant du traitement et uniquement pendant le délai de prescription de ces responsabilités.

La base juridique du traitement de vos données aux fins de la gestion de votre participation à « la Promotion » repose sur votre consentement, que vous nous donnez en vous inscrivant comme participant à la Promotion et en acceptant les présentes Bases Juridiques. Les informations sur les services et activités proposés par Orbea se basent sur le consentement spécifiquement demandé.

En aucun cas vos données à caractère personnel ne seront transmises à des tiers, sauf obligation légale.

Par ailleurs, Orbea a conclu des contrats avec différents fournisseurs chargés de traiter les données à caractère personnel pour le compte d'Orbea, dans le cas où leur intervention serait nécessaire dans le cadre de la prestation d'un service.

Toute personne a le droit d'obtenir la confirmation qu'Orbea traite ou non des données à caractère personnel la concernant. Les personnes intéressées ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel et de demander la rectification de données inexactes ou, le cas échéant, de demander leur suppression lorsque, entre autres raisons, les données ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

Les parties intéressées peuvent demander la limitation du traitement de leurs données, auquel cas nous ne les conserverons que pour l'exercice ou la défense de réclamations. Pour des raisons liées à leur situation particulière, les intéressés peuvent s'opposer au traitement de leurs données.

L'utilisateur aura le droit à la portabilité, c'est-à-dire à ce que les données à caractère personnel qu'il a fournies soient transmises directement à un autre responsable dans un format structuré, pour un usage commun et une lecture mécanique, lorsque cela est techniquement possible.

Le titulaire des données, ou son représentant légal justifiant de son identité, peut exercer lesdits droits en envoyant un e-mail à l'adresse électronique orbea@orbea.com, ou datos@orbea.com, ou bien par courrier postal : Polígono Industrial Goitondo, 48269 Mallabia, Vizcaya.

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur vos droits auprès de l'Agence espagnole de protection des données sur http://www.agpd.es

Dans le cas où le titulaire des droits n'aurait pas obtenu satisfaction dans l'exercice de ceux-ci, il peut demander l'assistance de l'Agence espagnole de protection des données pour que l'exercice de ses droits soit effectif, en déposant une demande de protection des droits (http://www.agpd.es).

CONDITIONS GÉNÉRALES

MyOrbea Custom Challenge 2026

10. ACCEPTATION DES BASES JURIDIQUES

La participation au Tirage implique l'acceptation intégrale des présentes Bases Juridiques, ainsi que l'acceptation des critères d'ORBEA dans les décisions d'interprétation qui en découlent.

11. MODIFICATIONS

Nous nous réservons le droit de modifier ou compléter ces conditions, dans la mesure où cela n'enfreint pas ou n'altère pas les droits des participants à la Promotion.

CONDITIONS GÉNÉRALES

MyOrbea Custom Challenge 2026

12. CONSENTEMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation de l'utilisateur à la présente Promotion implique le consentement exprès des présentes conditions générales de celle-ci.

13. LÉGISLATION ET JURIDICTION APPLICABLES

Les présentes conditions juridiques sont régies par le droit espagnol. Les Cours et Tribunaux de la ville de Bilbao seront compétents pour résoudre toute réclamation ou tout litige pouvant survenir en relation avec la validité, l'interprétation ou le respect de ces règles.